

*Séance du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2023*

**Délibération n° 2023- 14 — Représentants INSA Hauts-de-France à la Commission d'Admission Inter INSA (CA2I)**

---

Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,  
Vu la convention signée entre le Service Admission du Groupe INSA (SAGI) et l'INSA Hauts-de-France pour 2023,

Considérant que 21 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Les personnes suivantes sont nommées par le conseil d'administration pour une durée de trois ans pour représenter l'INSA Hauts-de- France au sein de la commission d'admission inter INSA (CA2I) :

- Fethi ALOUI
- Emmanuel ANDREO
- Julien PELLE

Armel de la BOURDONNAYE est membre de droit de la CA2I en tant que Directeur de l'INSA Hauts-de-France.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 21
Pour :21
Contre : 0
Abstention : 0